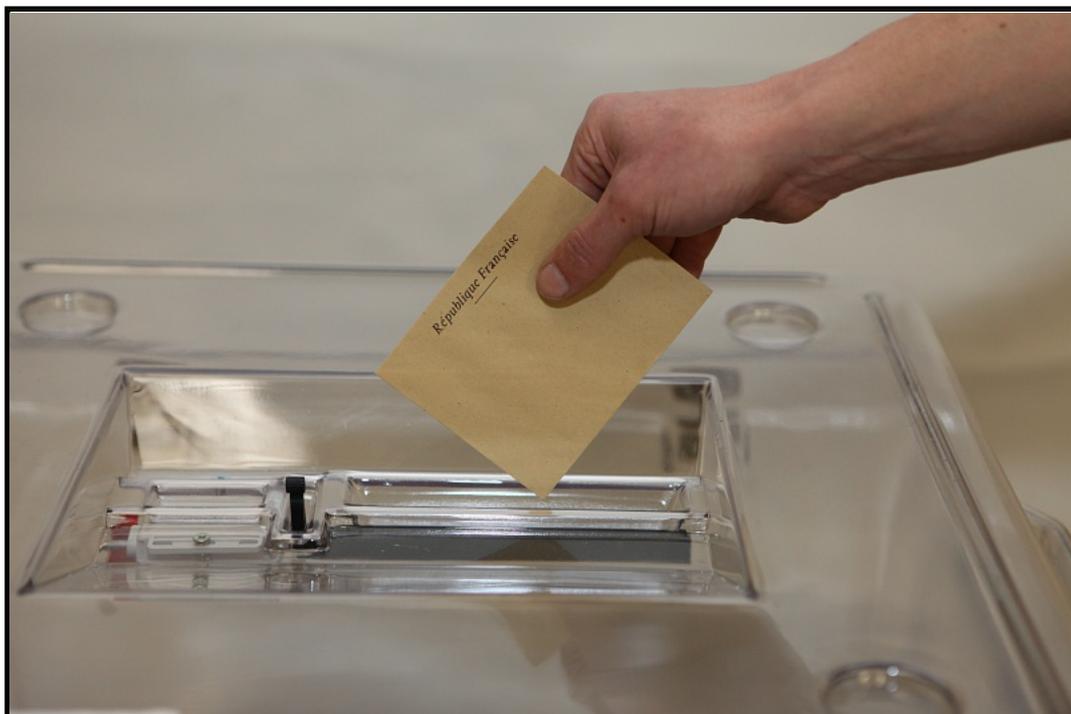


Listes électorales



Proc

Élections législatives

- Les 12 et 19 juin 2022
- Les bureaux de vote se

Réunion de la commission législatives des 12 et 19 juin

Vendredi 20 mai à 14h00

au 15 mail d'Allagnat, 2^{ème} étage

Cette réunion est publique.

Qui d

- 1 / Tous les électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitent
- 2 / Ceux qui figurent pour la deuxième fois sans interruption, l'année de la d
commune, ont déclaré vouloir y exercer leurs droits électoraux. Tout électeur o
- 2 bis / Ceux qui, sans figurer au rôle d'une des contributions directes commun
d'associé majoritaire ou unique d'une société,
- 3 / Ceux qui sont assujettis à une résidence obligatoire dans la commune en qu

- **4 / Les personnes qui ont atteint l'âge de 18 ans prévu par la loi pour être électeur a vocation à être organisé,**
- **5 / Les personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française sont inscrites**

Quels justificatifs ?

(arrêté du 16 novembre 2018 pris en application des articles R 5, R 6 et R 60 du code électoral)

Les demandeurs doivent se munir de :

- **Justificatifs d'identité et de nationalité : carte nationale d'identité, passeport.**
- **Et une pièce justifiant de l'attache avec la commune : une facture datant de moins de 3 mois attestant de leur domicile dans la commune, ou une attestation du percepteur pour ceux qui s'inscrivent en qualité de contribuable.**

Comment effectuer la démarche ?

- **Par Internet sur le site [service public.fr](http://service.public.fr)**

Ce service vous permet de transmettre votre demande d'inscription en quelques clics. Les pièces justificatives devront être jointes de manière numérisée.

- **En venant avec les justificatifs nécessaires au Service des élections situé au Centre municipal Allagnat, 15 mail d'Allagnat, a proximité de la médiathèque et du Centre Jaude.**

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 sans rendez-vous, ou auprès de la mairie annexe de Montferrand, ouverte les lundis mardis mercredis et vendredis de 8h30 à 16h30 et le jeudi de 12h à 16h30 sans rendez-vous.

- **Par courrier : compléter le formulaire Cerfa et joindre les photocopies de votre pièce d'identité et d'un justificatif datant de moins de 3 mois et l'adresser au Service des Elections.**
- **Les Clermontois inscrits sur la liste électorale recevront leur carte électorale au cours du mois de mars 2022. Ils peuvent connaître dès à présent leur [bureau de vote](#).**

Nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales

En vertu du Code Électoral, les 5 conseillers municipaux membres de la Commission de Contrôle ont été désignés par arrêté préfectoral n° 20202398 en date du 14/12/2020.

Il s'agit de :

- M.Pierre SABATIER (suppléant: M.Pierre MIQUEL)
- M. Yannick VIGIGNOL (suppléant: M. Thomas WEIBEL)
- Mme Anna AUBOIS (suppléante: Mme Wendy LAFAYE)
- Mme Cécile LAPORTE (suppléant: M.Alexis BLONDEAU)
- Mme Marianne MAXIMI (suppléant: M.COSKUN Alparslan)

Cette commission s'assure de la régularité des listes électorales et des demandes d'inscriptions et de radiations enregistrées depuis le début de l'année.

La réunion publique de cette commission se déroulera entre le 21^e et le 24^e jour précédent le premier tour de scrutin, dans les locaux du service Elections au Centre Municipal d'Allagnat -sis 15 mail d'Allagnat-. La date et l'horaire exacts seront communiqués ultérieurement.

Pour tout renseignement :

Vous pouvez contacter le service Élections

aux numéros suivants :

--